

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	26
- représentés	7
- excusés	8
- votants	33

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/05/18-02

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un emploi contractuel A+ pour la direction générale des services

L'an deux mille seize, le dix-huit mai à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 10 mai 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	Muriel LECCA-BERGER
Alain BENEDETTO	Sylvie GAUTHIER	Frédéric BRANSIEC
Marc Etienne LANSADE	Audrey TROIN	Jeanne-Marie CAGNOL
Anne-Marie WANIART	Éric MASSON	Charles PIERRUGUES
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Jean-Jacques COURCHET	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Raymond CAZAUBON	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Florence LANLIARD	Anne KISS	Michel FACCIN
Jean PLENAT	François BERTOLOTTO	

Membres représentés :

Philippe LEONELLI donne procuration à Sylvie GAUTHIER
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Muriel LECCA-BERGER
Valérie MASSON-ROBIN donne procuration à Éric MASSON
Patrice AMADO donne procuration à Vincent MORISSE
Nathalie DANTAS donne procuration à Hélène BERNARDI
José LECLERE donne procuration à Michèle DALLIES

Membres excusés :

Jean-Pierre TUVERI	Renée FALCO
Roland BRUNO	Thierry GOBINO
Laëtitia PICOT	Sylvie SIRI
Jonathan LAURITO	Frank BOUMENDIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Délibération n° 2016/05/18-02

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un emploi contractuel A+ pour la direction générale des services

Le rapporteur expose :

Les emplois de direction générale incarnent la permanence de l'action publique. Le directeur général des services dirige l'ensemble des services et en coordonne l'organisation sous l'autorité du président. Il est secondé le cas échéant par un ou plusieurs directeur(s) général(aux) adjoint(s).

Nous avons recruté en octobre 2014 un administrateur territorial détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS. Cet agent arrive au terme de sa carrière administrative officielle au 20 octobre 2016. Nous devons organiser aujourd'hui l'avenir, et surtout prévoir la permanence et la continuité de ce poste important. Nous devons en priorité prévoir la pérennité des actions engagées depuis 2014. C'est pourquoi, afin de permettre un recrutement le plus large possible, je vous propose en sus de l'emploi de titulaire, de créer au tableau des effectifs un poste de non titulaire de catégorie A+, de chargé de mission de direction.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 18 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, article 53 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, et notamment l'article 3-3-2 relative aux conditions d'exercice de fonctions très spécifiques par un contractuel de niveau A ;

Vu le décret n° 2007-1828 du 24 décembre 2007 modifié portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2014/06/11-08 du Conseil communautaire du 11 juin 2014 portant sur la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services ;

CONSIDÉRANT la difficulté de recruter un fonctionnaire territorial.

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir le poste vacant de DGS au 20 octobre 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mai 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016
Publication : 24/05/2016

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CRÉER un emploi contractuel de chargé de mission pour exercer les tâches et les missions de Direction Générale.

Article 3 :

DE FIXER la rémunération de cet agent sur la base d'un administrateur territorial hors classe, indice brut HEB2.

Article 4 :

DE DIRE qu'en sus de son traitement indiciaire, l'agent bénéficiera de toutes les primes et indemnités afférentes au grade et en vigueur dans la collectivité.

Article 5 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation